

Age légal d'un enfant qui veut plus aller chez son père

Par fanfan21, le 12/03/2015 à 20:09

Bonjour,

Mon enfant ne veut plus aller chez son père je voudrais savoir l'âge légal pour qu'il ne soit plus obliger d'y aller et les procédures à faire. Je voudrais savoir aussi les procédures à faire pour qu'il n'est plus de droit sur lui. Dans l'attente de votre réponse. Cordialement.

Par Visiteur, le 13/03/2015 à 10:58

Bonjour,

l'age légal est la majorité! Si vous avez la garde de l'enfant et qu'il ne va plus chez son père sans décision officielle d'un JAF, son père peut porter plainte contre vous pour non présentation d'enfant! Donc faites les choses dans les règles. Sinon ça veut dire quoi pour vous "qu'il n'est plus de droit sur lui"? C'est son père et sauf comportement violent envers son enfant il aura les mêmes droits que vous! Là aussi seul un JAF peut statuer!